

# Conception et réalisation des procédures expérimentales en expérimentation animale - spécialité Animaux de rente

## Mise en avant

L'objectif général de la formation est de répondre à la nouvelle Directive 2010 /63/UE qui organise depuis le 1er février 2013 le cadre des formations pour l'acquisition et la validation des compétences relatives aux personnels utilisateurs, éleveurs et fournisseur d'animaux utilisés à des fins scientifiques. Cette formation relative à l'expérimentation animale est approuvée par le ministère chargé de l'Agriculture sous le numéro R-63UnivPASCAL-F1-14 et elle fournit les connaissances de base aux personnes chargées de concevoir les projets et de réaliser les procédures expérimentales chez les animaux de rente (bovins, ovins, porcins).



**UFR BIOLOGIE**

UNIVERSITÉ  
Clermont Auvergne

## Présentation

### Spécificités

- Taux d'encadrement renforcé (15 stagiaires maximum)
- Accès à l'unité expérimentale pour herbivores de l'INRAe
- Restauration et stationnement sur le lieu de la formation
- Acquis d'apprentissage par dispositif modulaire

### Lieux

- Complexe scientifique des Cézeaux

Bâtiment Biologie B  
5 impasse Amélie Murat BP 80026  
63171 AUBIERE Cedex

- Centre INRAe de Theix

63122 Saint Genès Champanelle

## L'essentiel

### Durée de la formation

10 jours - 63 heures

### Langues d'enseignement

- Français

### Modalités

- Présentiel

### Lieu(x) de la formation

- Aubière

## Admission

### Pré-requis

#### Formation(s) requise(s)

Les personnels doivent disposer de connaissances spécifiques sur les espèces animales sur lesquelles les procédures expérimentales sont menées et, à titre initial

:

- être titulaire d'un diplôme sanctionnant un minimum de cinq années d'études supérieures (Bac+5) dans une discipline ayant trait aux sciences biologiques,
- ou, avoir validé deux années d'études supérieures dans une discipline scientifique ayant trait aux sciences biologiques et un minimum de cinq années d'expérience professionnelle sous la responsabilité directe d'une personne autorisée à concevoir ou réaliser des procédures expérimentales impliquant des animaux.

#### Public ciblé

Formation spécifique dédiée aux personnes responsables de projet concevant et réalisant des procédures expérimentales chez l'animal vivant conformément à l'arrêté du 1er février 2013 relatif à l'acquisition et à la validation des compétences des personnels et des établissements utilisateurs, éleveurs et fournisseurs d'animaux utilisés à des fins scientifiques.

### Coût de la formation

1 200€

## Programme

Les informations ci-dessous sont données à titre indicatif et peuvent faire l'objet de mises à jour.

Un **module de base de 25 h** comprenant :

- Réglementation française de l'expérimentation animale
- Principes éthiques ; Ethique appliquée
- Méthodes alternatives : principes généraux ; mise en œuvre
- Biologie comparative des espèces
- Recours aux points limites – Mise en œuvre ; critères de choix
- Mise à mort des animaux de laboratoire : principes généraux

Un **module spécialisé de 37 h** : 23 h de théorie et 14 h de travaux pratiques et dirigés comprenant:

- Procédures faiblement invasives chez les animaux de rente : aspects théoriques et pratiques.
- Connaissances de base de la Biologie des animaux de rente.
- Reconnaissance des signes de détresse, de douleur et de souffrance chez les animaux de rente
- Anesthésie analgésie et antalgie chez les animaux de rente
- Méthodes de mise à mort des animaux de rente
- Gestion et suivi de la santé animale et de l'hygiène chez les animaux de rente

## Contacts

### UFR de Biologie

Campus Universitaire des  
Cézeaux  
5 Impasse Amélie Murat  
63178

#### Responsable(s) de formation

J-Christophe.  
POINTUD@uca.fr  
+33473405499

- Conception des procédures et des projets

#### Ressources :

- **Supports pédagogiques** : Cours magistraux, partage de ressources en ligne.
- **Matériel** : Animalerie de l'INRA de Theix, animaux et matériel dédié à la formation.

## Modalités d'évaluation

### Examen écrit de 2 heures

Attestation de stage accessible en formation continue pour les personnels doctorants, ingénieurs, chercheurs, enseignants-chercheurs, médecins et chirurgiens amenés à concevoir ou à réaliser des procédures expérimentales chez l'animal

## Et après ?

### Compétences visées

#### Activités visées / compétences attestées

- Connaître le cadre juridique et réglementaire pour l'utilisation scientifique des animaux.
- Respecter l'éthique et le bien-être animal tout en appliquant les principes de base des trois R.
- Décrire la biologie des animaux de rente ainsi que les principes d'évaluation et de gestion de la douleur.
- Acquérir les aptitudes pour manipuler et maîtriser les animaux dans le cadre de procédures peu invasives.

### Poursuites d'études

#### Modules complémentaires dans le domaine de l'Expérimentation animale :

- Conception et réalisation de procédures expérimentales sur l'animal – spécialité Rongeurs et lagomorphes (*Formation courte*)
- Initiation à la chirurgie expérimentale chez les rongeurs (*Formation courte*)

## **Inscriptions**

---

### **Coût de la formation**

**1 200 euros par stagiaire** (500 euros pour le module de base + 700 euros pour le module de spécialité « animaux de rente »).

Les deux modules sont indépendants. Ils peuvent être validés dans des structures différentes et à des périodes différentes.

### **Modalités d'inscription**

Session : du 18 au 28 juin 2024

Inscription jusqu'au 30 avril 2024 par mail : [j-christophe.pointud@uca.fr](mailto:j-christophe.pointud@uca.fr)